

FACTURATION

Prix* d'un repas :

du midi : 9,40 €

du soir : 6,40 €

*Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année en janvier.

La facture mensuelle est envoyée à terme échu en début du mois suivant.

Le règlement est à effectuer dès réception de la facture auprès du Trésor Public à l'adresse suivante :

TRÉSOR PUBLIC

37, rue de la Brelandière,
86100 Châtellerault
(à l'ordre du Trésor Public).

INFORMATIONS UTILES

Le portage des repas est un service mis en place par le CCAS et géré par le service restauration des Résidences Elsa Triolet et Louis Aragon.

SERVICE DU PORTAGE DE REPAS :

Tél. : 05 49 90 35 14

Courriel : portage.repas@naintre.fr

PORTAGE DES REPAS

*Une solution
pour bien manger chez soi !*





Des repas «faits maison» à domicile, une solution pour bien manger !

Essayer le portage des repas, c'est l'adopter !

DES REPAS ÉQUILIBRÉS ET FAITS MAISON, COMME AU RESTAURANT !

Tous les repas sont confectionnés par le restaurant des Résidences à partir de produits frais, locaux et de saison.

Le chef du restaurant propose des menus équilibrés, de qualité et faits maison. Il s'adapte à tous les besoins (régime sans sel, sans sucre, sortie d'hospitalisation...).

Les repas se composent :

Pour le midi :

d'une entrée, d'un plat principal avec accompagnement, de fromage et salade, d'un dessert ou fruit et d'une 1/2 baguette.

Pour le soir :

d'un potage, d'un plat principal, de fromage et d'un dessert ou fruit.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PORTAGE DES REPAS ?

Toutes les personnes qui se trouvent dans l'incapacité de préparer leur repas ou d'effectuer leurs courses.

Pour un besoin occasionnel ou régulier, les repas sont livrés sur les communes de : Naintré, Beaumont et Colombiers (dans un rayon de 10 kms autour de Naintré).

COMMENT COMMANDER UN REPAS ?

Par téléphone ou par mail en indiquant votre adresse et le nombre de repas souhaité. Votre demande sera traitée dans un délai de 24 h (hors-week-end).

Lors de la première livraison, un formulaire à compléter vous sera remis.

QUAND PUIS-JE SOLLICITER LE SERVICE ?

Le portage des repas est accessible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h par téléphone ou par mail.

COMMENT INTERROMPRE LE PORTAGE ?

Sans engagement, il vous suffit de téléphoner pour arrêter le service du portage des repas au moins 24 h avant la livraison prévue.

COMMENT SE PASSE LA LIVRAISON ?

Vous pouvez bénéficier des repas 7 jours sur 7 du lundi au dimanche.

La livraison des repas du midi et du soir s'effectue du lundi au vendredi entre 9 h et 13 h.

Les repas du samedi et du dimanche sont livrés le vendredi.

ATTENTION, les repas livrés sont à réchauffer.



SERVICE DU PORTAGE DE REPAS : Tél. : 05 49 90 35 14, Courriel : portage.repas@naintre.fr

TOUTES LES INFOS SUR LE SITE : WWW.NAINTRE.FR